Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0900

commune (s): Lyon 8°

objet: Place du 8 mai 1945 - 1ère tranche - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation

de programme

service: Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Lancée par le conseil de Communauté le 26 janvier 1998, l'opération de requalification de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° ne s'est achevée qu'en juillet 2002, compte tenu d'un phasage de travaux très complexe et d'un temps de concertation important. Le bilan financier s'élève aujourd'hui à 54 MF (8 232 250 €) pour un coût d'opération voté de 52 MF (7 927 350 €).

En effet, cette opération, très marquée par la présence du marché, a demandé une large concertation, en particulier avec les marchands forains. De plus, dans un souci économique, le marché a continué son activité sur le site durant toute la durée des travaux, ce qui a nécessité un découpage en plusieurs phases.

Ces deux éléments ont entraîné globalement un allongement de délai de 18 mois par rapport au planning initial. En conséquence, les révisions de prix initialement prévues à environ 100 000 € ont été confirmées à 380 000 € en fonction des indices connus.

Enfin, pour protéger la halle couverte contre le stationnement des véhicules, il s'est avéré impératif de faire installer un système de protection adapté à la réalité de l'utilisation du bâtiment par les marchands forains pour un montant de 70 000 €.

Le coût de l'opération est ainsi porté de 7 927 350 €à 8 232 250 €. Compte tenu d'un montant total de crédits de 7 851 100 € réellement inscrits budgétairement sur cette opération, la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de 381 150 € est nécessaire ;

Vu ledit dossier;

Vu les délibérations du Conseil n° 1998-2424 et n° 2002-0444, respectivement en date des 26 janvier 1998 et 4 février 2002 ;

DECIDE

- 1° Approuve le budget final de la première tranche d'aménagement de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° à hauteur de 8 232 250 €TTC.
- 2° L'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0472 est révisée pour un montant supplémentaire de 381 150 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement sur l'exercice 2002.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,